

**Minutes du notaire OUVRIER Antoine 3E3215 1614**

| N° photo | DATE       | Epoux                 | Parents époux                             | Lieux  | Epouse            | Parents épouse                        | Lieu                 | Résumé de l'acte   |
|----------|------------|-----------------------|---|--------|-------------------|---------------------------------------|----------------------|--|
| 9        | 12/06/1615 | PEYTAVIN<br>Guillaume | feus Guillaume<br>et Catherine<br>BOSQUET | Allenc | BASTIDE<br>Jeanne | Jean et feue<br>Antoinette<br>GABAREL | St Léger de<br>Peyre | Guillaume PEYTAVIN couturier, Jean BASTIDE maître parandier. Le fiancé assisté d'Antoine PEYTAVIN son frère d'Allenc, la fiancée de Jean BASTIDE son frère et Blaise ROMME son cousin, Jean MERCIER ? Son autre cousin. Jean BASTIDE tisserand père de Jeanne future épouse donne à sa fille tous ses droits lui appartenant sur un pré situé à St Léger. Antoine BASTIDE frère de la fiancée donne à sa sœur les droits qu'il a sur le pré situé à St Léger, Blaise ROMME son cousin lui donne ... de 20 livres. Pierre CHABBERT du lieu de Crueize p St Sauveur de Peyre, étant ladite Jeanne cousine d'Antoinette ROUVIERE sa femme donne 15 livres à la fiancée. Jean MERCIER pareur de draps de St Léger donne à Jeanne BASTIDE cousine 4... cadis blancs pour une robe |

| 12  | 25/06/1615 | PEPIN Jean          | feu Jean et Hélics RAYMOND        | Alteyrac  | COURTOIS Raymonde | Pierre et Isabel MALASSAGNON | Alteyrac           | Jean PEPIN laboureur natif et habitant d'Alteyrac fils à feu Jean et Helips RAYMOND et Raymonde COURTOIS fils à Pierre et Isabel MALASSAGNON native et habitant d'Alteyrac . Ledit Jean PEPIN assisté de Pierre MOLINIER son oncle d'Alteyrac, Pierre FRAISSE son cousin d'Alteyrac, d'Helis RAYMOND son cousin maternel de St Martin, et Raymonde PEPIN sa tante ; ladite Raymonde COURTOIS assistée de ses père et mère et autres parents et amis. Pierre COURTOIS père de ladite Raymonde donne à sa fille pour tous droits de légitime 200 livres, .. linceuls, Jean GELY d'Alteyrac oncle de Raymonde COURTOIS lui donne une robe , drap ou cadis de valeur de 15 livres. |
|---|------------|---------------------|-----------------------------------|-----------|-------------------|------------------------------|--------------------|--|
| 19  |            | BOUNIOU André       | Jean et Antoinette BOUNIOU        | Le Born   | BOUNIOU Jeanne    | Jean et Jeanne COUL ...      | Nojaret p Badaroux | Guillaume BOUNIOU frère de Jeanne – il s'agit d'une partie du CM   |
| <b>Minutes du notaire OUVRIER Antoine 3E3215 1614</b> |            |                     |                                   |           |                   |                              |                    |  |
| N° photo  | DATE       | Epoux               | Parents époux                     | Lieux     | Epouse            | Parents épouse               | Lieu               | Résumé de l'acte   |
| 13  | 13/02/1616 | PIGNARD Privat      | feu Jean et Catherine MILLOT      | Badaroux  | BOUNIOU Catherine | Jean et Jeanne MIRMAND       | Badaroux           | Privat PIGNARD tisserant natif et habitant de Badaroux fils à feu Jean et Catherine MILLOT et Catherine BOUNIOU fille à Jean et Jeanne MIRMAND de Badaroux . La fiancée assistée de ses père et mère. Jean BOUNIOU père de la fiancée lui donne dis fois vingt livres plus trois car.. drap gris ou blanc pour faire un habit  |
| 17  | 23/02/1616 | LEYNADIER ? Gilbert | feu Jean et Marguerite MALAVIELLE | Lanuéjols | GALTIER Agnès     | feu André et Louyse MA...    | Badaroux           | Gilbert LEYNADIER ? Charpentier fils à feu Jean et feu Marguerite MALLAVIELLE natif et habitant de Lanuéjols et Agnès GALTIER fille à feu André et Louyse MA.. de Badarou. Le fiancé assisté de Jean, Antoine et autre Jean LEYNADIER ? Ses frères et de Jean ALDEBERT son ?, la fiancée assistée d'Agnès GALTIER sa sœur et Pierre PIGEYRE son cousin   |

**Minutes du notaire OUVRIER Antoine 3E3216 1616**

| N° photo | DATE       | Epoux             | Parents époux                          | Lieux               | Epouse               | Parents épouse                      | Lieu        | Résumé de l'acte  |
|----------|------------|-------------------|--|---------------------|----------------------|-------------------------------------|-------------|---|
| 93       | 14/03/1617 | BORREL Jean       | Jacques et feu Catherine DUMONT        | Pélgères p Badaroux | PAGES Claude         | feux Pierre et Agnès MAURIN         | La Rouvière | Claude PAGES native de Montbel p Allenc habitant à La Rouvière. Claude PAGES procédant de l'avis de Guillaume MALAVAL marchand de Mende son oncle, Claude MAURIN sa tante.  |
| 42       | 27/03/1616 | BOYER Etienne     |  | Badaroux            | HERMANTIER Catherine |                                     | Badaroux    | Etienne BOYER laboureur de Badaroux et Catherine HERMANTIER veuve de feu Jacques COLLIER native du Born habitant de Badaroux. Etienne BOYER assisté de Guillaume BOYER son fils, la fiancée de Vidal et Agnès HERMANTIER ses frère et sœur.   |
| 39       | 27/03/1616 | BOYER Jacques     | Etienne et feu Marguerite LAURAIRE     | Badaroux            | COLLIER Catherine    | feu Jacques et Catherine HERMANTIER | Badaroux    | Jacques BOYER laboureur fils à Etienne et feu Marguerite LAURAIRE de Badaroux et Catherine COLLIER fille à feu Jacques et Catherine HERMANTIER de Badaroux. Le fiancé assisté de son père, Guillaume BOYER son oncle, Jean DEL RIEU son cousin , la fiancée assistée de sa mère, Agnès HERMANTIER sa tante. Etienne BOYER père du fiancé lui donne la motié ndivise de tous ses biens, Catherine HERMANTIER donne à sa fille la moitié de tous ses biens.         |
| 46       | 12/04/1616 | CRUVEILLER Michel | feu Guillaume et Marguerite (en blanc) | Badaroux            | DELRIEU Hélips       | Jacques et Jeanne BONHOMME          | Badaroux    | Michel CRUVEILLER tisserant fils à feu Guillaume et Marguerite (en blanc) natif et habitant de Badaroux et Helips DEL RIEU fille à Jacques et Jeanne BONHOMME mariés de Badaroux. Le fiancé assisté de Guillaume THOME son beau frère, la fiancée de ses père et mère et Jean DEL RIEU son frère. Jacques DEL RIEU père de la fiancée constitue à sa fille 200 livres, une robe cadis... 4 brebis de port 4 agneaux, Jeanne BONHOMME donne à sa fille 100 livres. |

|    |            |                             |  |                                      |                            |  |                                |  |
|----|------------|-----------------------------|--|--------------------------------------|----------------------------|--|--------------------------------|--|
| 50 | 20/04/1616 | MALBOUCHE<br>Jean           | feu Jean et<br>Marie COUBE             | Les Salces p<br>La Rouvière          | MARRON<br>Marguerite       | Guillaume et feu<br>Catherine<br>PONTIER | Mazel<br>Chabrier p Le<br>Born | Jea MALABOUCHE laboureur des Salces p La<br>Rouvière assisté d'Antoine MALABOUCHE son<br>frère, Jean COMTE son beau frère et Antoine<br>COUBE son oncle et Jeanne MALABOUCHE sa<br>sœur, la fiancée de Guillaume MARRON son père<br>lequel donne à sa fille deux robes.  |
| 87 | 04/03/1617 | REBOUL<br>Pierre,<br>masson | Guillaume et<br>Antoinette DEL<br>RIEU | Badaroux                             | PIN ou SERRE<br>Marguerite | feu Etienne et<br>Catherine<br>MALAVAL   | St Etienne du<br>Valdonnez     | le fiancé assisté de son père, de Guillaume OZIOL<br>son cousin, la fiancée de ses père et mère, de<br>François REBOUL praticien de St Etienne son beau<br>frère, et André BOU..ET de St Bauzile son oncle.<br>Dots.   |
| 84 | 22/01/1617 | REYNAL Pierre               | Guillaume et<br>feu Jeanne<br>BASTIDE  | Le Born                              | VIDAL Helips               | Antoine et Cézile<br>TICHIT              | Le Born                        | Le fiancé assisté de son père, de Mre Jean RAYNAL<br>prêtre son frère, la fiancée de ses père et mère.<br>Antoine VIDAL donne à sa fille une maison courtil<br>et jardin , 15 livres, une robe drap de maison, une<br>couverte de Montpellier , deux linceuls, 2 brebis<br>de port. Guillaume RAYNAL donne à son fils la<br>moitié de tous ses biens se réservant l'usufruit sa<br>vie durant. |
| 68 | 25/07/1616 | TEYSSIER Jean               | Antoine et feu<br>Catherine BROS       | Orcière p St<br>Julien du<br>Tournel | DURAND<br>Catherine        |  | Nojaret p<br>Badaroux          | Catherine DURAND native de Limousis veuve de<br>Pierre REBOUL . Le fiancé assisté d'Antoine<br>TEYSSIER son père, Guillaume BROS son oncle<br>maternel et autre Guillaume BROS son cousin, la<br>fiancée de Guillaume OIOL et Vidal REBOUL.  |

**Minutes du notaire OUVRIER Antoine 3E3216 1616**

| N° photo | DATE       | Testateur                             | Lieu        | Résumé de l'acte  |
|----------|------------|---------------------------------------|-------------|---|
| 78       | 19/12/1616 | BERNONE ( ou<br>BERJON )<br>Catherine | Mende       | Catherine BERNONE veuve et héritière de feu Jean VIDAL masson de Mende fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de la cathédrale de Mende au tombeau de feu Jean VIDAL son mari et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé. Donne à Marguerite DUMAS fille de Urbain DUMAS docteur en droit et juge au baillage du Gévaudan 60 livres une bague en or ...une croix argent, donne à François DUMAS fils audit Urbain DUMAS 30 livres, donne à Catherine MORI ... fille à mr Joseph MORI... sa filleule 20 livres une bague or ... , donne à Sandre DEDET femme de Jean JULIEN de Mende, donne à Pierre ROLLAND natif du Chastel Bour .... habitant de Mende 10 livres. Donne et lègue à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue HU Jean DUMAS fils d'Urbain DUMAS sieur du Bouchet et juge au Baillage du Gévaudan- Cité Etienne VIDAL son beau frère.Fait à Badaroux maison de moi notaire.   |
| 15       | 14/02/1616 | CAYROCHE<br>Jeanne                    | La Rouvière | Jeanne CAYROCHE femme de Barthélémy MAZOYER de la Rouvière dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens entres ses enfants parents et amis fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de La Rouvière et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé à sa discrétion. Veut et ordonne que Pierre, Guillaume, Bernard, Jacques, Agnès et Jeanne MAZOYER ses enfants naturels et légitimes dudit MAZOYER son mari soient nourris, chaussés et entretenus dans la maison de la testatrice par son héritier bas nommé jusqu'à ce qu'ils soient d'âge de gagner leur vie ou de se marier, veut qu'ils soient dotés pour leurs droits de légitime maternels par son héritier bas nommé selon la faculté de ses biens. Donne et lègue à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue HU Barthélémy MAZOYER son mari à charge pour lui de rendre l'hérédité à la fin de ses jours à l'un de ses enfants . |
| 44       | 01/04/1616 | DELRIEU<br>Antoinette                 | Badaroux    | Antoinette DEL RIEU femme de Guillaume REBOUL laboureur native et habitant de Badaroux dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de Badaroux et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé suivant la coutume de la paroisse. Donne et lègue à Guillaume, Jacques, Jean, autre Guillaume, Antoine, Jeanne, Catherine et (en blanc) ses enfants naturels et légitimes dudit REBOUL son mari 10 livres aux garçons et 20 livres aux filles payables lorsqu'ils se marieront. Donne et lègue à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue son HU Guillaume REBOUL son mari à charge pour lui de rendre l'hérédité à la fin de ses jours à Pierre REBOUL leur fils, s'il venait à décéder en pupillarité, lui substitue Guillaume REBOUL leur fils. Nomme exécuteur testamentaire Guillaume OZIOL laboureur dudit lieu.                             |

|    |            |                        |             |   |
|----|------------|------------------------|-------------|---|
| 8  | 23/01/1616 | GELY Etienne           | La Rouvière | Etienne GELY laboureur de la Rouvière dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de La Rouvière et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé suivant la portée de ses biens . Donne et lègue pour droits héréditaires à Antoine GELY son fils naturel et légitime couturier habitant de la Rouvière 100 livres payables par son héritier bas nommé lorsqu'il se mariera. Donne et lègue à Vidal GELY son autre fils et Jeanne GELY sa fille femme de Guillaume MOLINIER outre la dot constituée lors de leur mariage 5 sols. Donne et lègue à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue HU Pierre GELY son fils naturel et légitime à charge de payer les légats et nomme exécuteur testamentaire Guillaume MOLINIER son beau fils et Jean SEGUIN dit Valentin laboureur dudit lieu.   |
| 31 | 13/03/1616 | JULLIEN<br>Guillaume   | Badaroux    | Guillaume JULLIEN laboureur de Badaroux , dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de Badaroux et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé. Donne et lègue par droit d'institution héréditaire à Antoine et Jean JULLIEN ses enfants légitimes et naturels de Catherine OUVRIER sa femme 300 livres à chacun payables lorsqu'ils se marieront, jusque là ils seront nourris chaussés et entretenus dans sa maison d'habitation par son héritier bas nommé. Donne par même droits à Jeanne et Agnès JULLIEN ses filles naturelles et légitimes de ladite OUVRIER sa femme 400 livres à chacune payables lorsqu'elles se marieront ,jusque là elles seront nourries chaussées et entretenues dans sa maison d'habitation par son héritier bas nommé. Donne et lègue par même droit au poshume de ladite Catherine OUVRIER sa femme. Donne et lègue à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue son HU Catherine OUVRIER sa femme à la charge de rendre l'hérédité à l'un de leurs enfants à la fin de ses jours, si sa femme se remarie devra remettre l'hérédité à l'un de leurs enfants avant son mariage. Nomme exécuteur testamentaire Guillaume MARRON son parrain et Jacques SEGUIN son voisin laboureur. |
| 36 | 13/06/1616 | LAURAIRE<br>Marguerite | Badaroux    | Marguerite LAURAIRE fille à Jacques et femme d'Etienne BOYER laboureur de Badaroux dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de Badaroux et que les honneurs funèbres soient faits par Etienne BOYER son mari. Donne et lègue par droit d'institution héréditaire à Jean BOYER son fils naturel et légitime dudit BOYER son mari 40 livres payables lorsqu'il se mariera. Donne par même droit à Catherine BOYER sa fille 40 livres payables de même. Donne et lègue à Jeanne BOYER son autre fille et femme de Jacques BONNAFOUX outre la dot qu'elle lui a constitué 6 livres. Donne à Isabel BOYER son autre fille femme de Jean PIGEYRE de Badaroux outre la dot qu'elle lui a constitué 12 livres. Donne et lègue à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue son HU Etienne BOYER son mari à la charge de rendre l'hérédité à la fin de ses jours à Jacques BOYER leur fils.  |

|    |            |                |                     |   |
|----|------------|----------------|---------------------|---|
| 23 | 06/03/1616 | MASSON Etienne | Le Born             | Etienne MASSON laboureur du Born dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière du Born et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé à sa discrétion. . Donne et lègue à Jeanne, Marguerite, Vidalle et Catherine MASSON ses sœur le légat à lui fait par feu André MASSON leur père, leur donne 30 livres lorsqu'elles se marieront, donne à Etienne et André MASSON ses frères outre le légat à lui fait par son feu père 3 livres payables lorsqu'ils se marieront, donne à Claude BOUNIOL sa femme et en faveur du posthume dudit MASSON 30 livres, veut et entend qu'il soit nourri ,chaussé et entretenu sur ses biens par son héritier bas nommé. Donne et lègue à Jean MASSON son frère et à tous ses parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Veut et ordonne que Marguerite GERVAIS sa mère et Claude BOUNIOL sa femme soient maîtresses, gouvernatresses de la personne et des biens de (en blanc) MASSON sa fille et héritière bas nommée . Dispositions en faveur de sa femme. Institue HU Marguerite MASSON sa fille naturelle et légitime de ladite Claude BOUNIOL sa femme . |
| 29 | 12/03/1616 | MASSON Jean    | St Martin p Le Born | Jean MASSON Laboureur de St Martin p Le Born, dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière du Born et que les honneurs funèbres soient faits par Antoinette BONIOL sa femme. Donne et lègue à Jeanne, Marguerite, Vidalle et Catherine MASSON ses sœurs 30 livres à chacune payables lorsqu'elles se marieront. Donne à Etienne MASSON Jeune et à André MASSON ses frères 3 livres à chacun. Donne et lègue à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue HU le posthume soit fils ou fille qui est dans le ventre de Marguerite BONIOL sa femme, s'il venait à décéder en bas âge lui substitue Etienne MASSON plus vieux son frère laboureur du Born, veut et ordonne que Marguerite BONIOL sa femme soit maîtresse et .. de la personne et des biens ... lui donne outre l'augment contenu dans leur CM 30 livres et nomme exécuteur testamentaire Jean PLANCHON son beau frère de la Fangette et Jean AVIGNON de St Martin.  |

|    |            |                 |                     |   |
|----|------------|-----------------|---------------------|---|
| 64 | 27/06/1616 | MAURIN Léger    | La Rouvière         | <p>Léger MAURIN laboureur de la Rouvière dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de La Rouvière et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé suivant la coutume de la paroisse et la qualité de sa personne. Donne et lègue à Jean et Claude MAURIN ses enfants naturels et légitimes de Marguerite REBOUL sa femme 6 fois 20 livres payables lorsqu'ils se marieront et veut que jusque là ils soient nourris et entretenus dans sa maison par son héritier bas nommé. Donne à Claude PAGES sa nièce fille à feu Piere PAGES et Agnès MAURIN sa sœur ... Donne à Claude et Catherine MAURIN 5 sols. Institue HU Catherine MAURIN sa fille naturelle et légitime de Marguerite REBOUL sa femme. Au cas où elle décéderait sans enfant ou en pupillarité lui substitue Jean MAURIN son fils et à celui-ci Claude MAURIN son autre fille et à celle-ci lesdits Claude et Catherine MAURIN, voulant que ladite Marguerite REBOUL sa femme soit maîtresse et administratresse de la personne et des biens de son héritière sa vie durant et lui donne une pension annuelle ...Cités Jean BRAJON de Chabannes son beau frère, Jean et Privat BOUNIOL ses oncles maternels.</p>   |
| 3  | 18/01/1616 | MIRMAND Antoine | Pelgères p Badaroux | <p>Antoine MIRMAND de Pelgères p Badaroux dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends entre ses enfants parents et amis fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de Badaroux. Donne et lègue à Antoinette MIRMAND sa fille naturelle et légitime d'Antoinette DELMAS sa femme 300 livres dus au testateur par divers débiteurs qui lui seront payés par son héritier bas nommé, veut qu'elle soit nourrie et entretenue avec Antoinette DELMAS sa femme dans sa maison jusqu'à son mariage par son héritier bas nommé, donne par même droit à Agnès MIRMAND son autre fille 300 livres dus par divers débiteurs payables lorsqu'elle se mariera, veut qu'elle soit nourrie et entretenue avec Antoinette DELMAS sa femme dans sa maison jusqu'à son mariage par son héritier bas nommé. Veut qu'Antoinette DELMAS sa femme soit maîtresse et gouvernante de toutes les sommes d'argent jusqu'au mariage d'Antoinette et Agnès ses filles et qu'elle soit gouvernante testamentaire de la personne et des biens de Guillaume MIRMAND son fils et héritier universel bas nommé celui-ci étant en bas âge. Donne et lègue à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue HU Guillaume MIRMAND son fils légitime et naturel de ladite DELMAS sa femme et au cas où il décéderait en bas âge lui substitue Antoinette MIRMAND sa fille, nomme exécuteur testamentaire Jean BONIOL son beau fils de Badaroux et François TABUSSE de Pelgères.</p> |



|    |            |                     |             |   |
|----|------------|---------------------|-------------|---|
| 53 | 28/04/1616 | MOLINIER<br>Raymond | Badaroux    | Raymond MOLINIER laboureur de Badaroux, dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de Badaroux et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé suivant la coutume de la paroisse et la qualité de sa personne. Donne et lègue à André et Antoinette MOLINIER ses enfants de feu Béatrix BADAROUX sa femme 6 fois 20 livres à chacun payables lorsqu'ils se marieront et veut et ordonne qu'ils soient nourris et entretenus dans sa maison par son héritier bas nommé jusqu'à leur mariage. Donne et lègue à Isabel MOLINIER son autre fille de ladite feu BADAROUX sa femme et femme de Jacques BROS dit DAUDE de Ste Hélène outre la dot qu'il lui a constituée lors de son CM 10 livres. Donne à Françoise BROS sa filleule fille de Jacques BROS et Isabel MOLINIER sa fille 15 livres payables lorsqu'elle se mariera. Donne et lègue à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue HU Jean MOLINIER son fils naturel et légitime de feu (en blanc ) sa première femme à charge de payer les légats. |
| 20 | 23/02/1616 | PEYTAVIN Jean       | La Rouvière | Jean PEYTAVIN prêtre et curé de la Rouvière dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de La Rouvière et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé à sa discrétion. Donne et lègue à tous ses parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager. Institue HU le curé de la Rouvière et François MAURIN prêtre son cousin curé de Balsières à parts égales.   |
| 26 | 12/031616  | SIRVEN Pierre       | Badaroux    | Pierre SIRVIN laboureur de Badaroux dans ses bons sens mémoire et entendement afin qu'il n'y ait pas de différends à raison de ses biens fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de Badaroux et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé à sa discrétion. . Donne et lègue par droit d'institution héréditaire à Etienne, Guillaume, Jean et autre Etienne SIRVIN ses enfants 100 livres payables lorsqu'ils se marieront, donne par même droit à Isabel, Catherine, Marguerite, Jeanne et Agnès SIRVIN ses filles 200 livres, veut qu'elles soient nourries et entretenues dans sa maison jusqu'à leur mariage par son héritier bas nommé. Donne et lègue par même droit à Françoise SIRVIN son autre fille outre ce qu'il lui a constitué 5 sols. Donne et lègue à Catherine BROLHET sa femme outre l'augment à elle donné lors de leur mariage 30 livres. Institue HU Jean SIRVIN plus vieux son fils de feu Jeanne ROUSSE sa femme .  |

**Minutes du notaire OUVRIER Antoine 3E3214 1613 1614**

| N° photo | DATE       | 1er Intervenant                           | LIEUX                   | 2è Intervenant                      | LIEUX                   | NATURE ACTE | Résumé de l'acte  |
|----------|------------|---|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------|---|
| 7        | 10/08/1613 | BARET Durand                              | Le Beyrac p Allenc      | ROUX Antoine et Jean                | Le Beyrac p Allenc      | transaction | Antoine ROUX fils à autre du Beyrac p Allenc et Jean ROUX son fils ont passé contrat de vente Durand BARET du Beyrac d'un chazal, courtil, jardin.  |
| 35       | 08/07/1614 | BONNIOL Jean et Guillaume et Jean CHAPTAL | Nojaret p Badaroux      | ? Jean Michel et Antoine COUBE      | St Etienne du Valdonnez |             | Jean Michel ... de St Etienne du Valdonnez et Antoine COUBE fils à autre Antoine de Nojaret p Badaroux son beau fils arrentent un champ à Jean BONNIOL et Jean CHAPTAL laboureurs de Nojaret  |
| 41       | 04/10/1614 | BONNAVIDE Etienne                         | Ste Hélène              | RAYMOND Hélis                       | St Martin p Le Born     |             | Etienne BONNAVIDE de Ste Hélène arrente à Hélis RAYMOND de St Martinp Le Born au Mazel Chabrier   |
| 23       | 09/11/1613 | BORREL Vidal                              | Mende                   | BRAJON Jean                         | Badaroux                | arrentement | Vidal BORREL bourgeois de Mende arrente à Jean BRAJON laboureur et Jean BRAJON maréchal père et fils de Badaroux un champ au terroir de Badaroux  |
| 25       |            | BOUTON                                    |                         | COLLIER Jean – (POUGNAUT ?) Etienne | Badaroux                |             |   |
| 33       | 26/09/1614 | BOYER Guillaume                           | Badaroux                | REBOUL Guillaume                    | Badaroux                | arrentement | Guillaume BOYER laboureur de Badaroux arrente à Guillaume REBOUL aussi laboureur de Badaroux une métairie à Badaroux  |
| 36       | 29/05/1614 | BROLHET Claude Antoine                    | St Etienne du Valdonnez | divers                              | St Etienne du Valdonnez | quittance   | Claude Antoine BROLHET prêtre et curé de St Etienne du Valdonnez quitte Guillaume LAURANS, Guillaume BROS, Etienne VALLAT et Antoine REBOUL laboureurs de St Etienne de tous fruits qu'ils lui auraient baillé et commandé de la cure de Ste Hélène                 |
| 42       | 29/05/1614 | BROS Jacques                              | Ste Hélène              | BROLHET Claude Antoine              | Ste Hélène              | arrentement | Jacques BROS de Ste Hélène arrente à Claude Antoine BROLHET curé de Ste Hélène une maison, courtil et jardin pour 3 années – Marie FEGAUCH ? et ledit BROS  |
| 46       | 13/01/1614 | CARDAILHAC (de) Jean                      |                         | GELY Etienne et Jean COLLIER        | Badaroux                | arrentement | Mre Jean de CARDAILHAC seigneur de Corsac baron et ... de la Baronnie du Tournel arrente à Etienne GELY laboureur de Badaroux et Jean COLLIER aussi laboureur dudit lieu un champ au terroir de Badaroux , au nom de la Dame Louyse de CARDAILHAC de Corsac sa mère |

|    |            |   |                            |                            |                            |                            |  |
|----|------------|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--|
| 38 |            | COGOLUEGNES<br>Guillaume                | St Etienne du<br>Valdonnez | BROS Jacques               | St Etienne du<br>Valdonnez |                            | Louyse GUERINE de CARDAILHAC   |
| 49 | 29/11/1614 | GALLIERE Pierre<br>et Jeanne<br>RAYMOND | Chabrits p St<br>Gervais   | RAYMOND Hélis              | St Martin p Le<br>Born     | quittance                  | Pierre GALLIERE et Jeanne RAYMOND sa femme et François BOURILLON leur beau fils habitant de Chabrits p St Gervais – François BOURILLON mari de Marguerite GALLIERE fille et donateresse dudit GALLIERE et de ladite RAYMOND – confessent avoir reçu une robe drap et 60 livres de Helis RAYMOND laboureur de St Martin p le Born de la dot constituée à ladite Jeanne RAYMOND et feu Pierre JULLIEN premier mari de ladite RAYMOND |
| 5  | 15/08/1613 | GAY Jean, notaire                       |                            | COUBE Jean dit<br>Loublanc | St Martinp Le<br>Born      | sous<br>arrentement        | dyme de la Colombèche, le Mazel et Les Combes  |
| 39 |            | GISQUET Pierre                          | Mende                      |                            |                            | lods                       | Pierre GISQUET bourgeois de Mende – Etienne COGOLUEGNES du Mont Valdon p Ste Hélène  |
| 19 | 13/11/1613 | GLEYZE Catherine                        | Badaroux                   | BRAJON Jean                | Badaroux                   | arrentement                | Catherine GLEYZE femme d'André MOLINIER de Badaroux assistée de Gillaume BOYER son beau fils et Guillaume OZIOL son voisin ayant procuration de son mari baille par arrentement à Jean BRAJON laboureur et autre Jean BRAJON maréchal père et fils de Badaroux une métairie sise au terroir de Badaroux  |
| 27 | 28/04/1614 | GUERINE de<br>CARDAILHAC<br>Louise      |                            | PLAN – BRAJON              | Badaroux                   | quittance<br>d'arrentement | Dame Louyse GUERINE de CARDAILHAC dame de CORSAC de la Baronnie du Tournel confesse avoir été payée et satisfaite de Pierre et Jacques PLAN de Badaroux et de Jean BRAJON maréchal comme mari de Catherine PLAN soeur dudit Pierre de Badaroux, Jacques PLAN et Jean BRAJON asbsents et le dit Pierre présent  |
| 12 | 17/11/1613 | HEBRARD Vidal                           | Pelouse                    | CHASSEFEYRE<br>Nadal       | La Rouvière p<br>St Alban  | Bail à prix fait           | Vidal HEBRARD laboureur de Pelouse baille à prix fait à Nadal CHASSEFEYRE maître masson de La Rouvière p St Alban .. pour faire d'une maison et grange audit HEBRARD au village de Pelouse   |

| 44  | 28/04/1614 | MAZET Pierre            | Mende              | BOYER Etienne           | Badaroux           | arrentement      | Pierre MAZOT notaire royal et premier consul de la ville de Mende comme .. de la chapelle Notre Dame de ... de Badaroux arrente à Etienne BOYER laboureur de Badaroux une maison courtil et jardin (signature MAZOT)   |
|---|------------|-------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|------------------|--|
| 6   | 18/08/1613 | MOLINER André           | Badaroux           | GLEYZE Catherine        | Badaroux           | procuration      | sa femme- Guillaume BOYER son beau fils  |
| 10  | 29/06/1613 | MOLINIER Jean et Claude | Le Beyrac p Allenc | CHALDEYRAC François     | Le Beyrac p Allenc | arrentement      | Jeanne et Claude MOLINIER fils à Antoine du Beyrac p Allenc arrentent à François CHALDEYRAC du Beyrac  |
| 17  | 27/10/1613 | PEYTAVIN Jean           | La Rouvière        | PONS Jean               | La Rouvière        | arrentement      | Jean PEYTAVIN prêtre et curé de la Rouvière arrente à Jean PONS de la Rouvière   |
| 47  | 13/01/1614 | PLAN Jean               | Badaroux           | CARDAILLHAC (de) Jean   |                    | arrentement      | Jean de CARDAILLHAC seigneur de Corsac baron et chevalier de la Baronnie du Tournel ayant pouvoir de Dame Louyse de CARDAILLAC de Corsac sa mère arrente à Pierre REYNAUD cordier de Mende et Jean PLAN dit Del Mouly fils à Jacques laboureur de Bararoux un champ à Badaroux et un pré |
| 16  | 07/07/1613 | PLAN Pierre             | Badaroux           | BONNIOL Jean            | Badaroux           | sous arrentement | dyme du blé de Pelgères p Badaroux   |
| 3   | 10/08/1613 | PONS Jean               | La Rouvière        | NOUEL Jean et ROUX Jean | Villefort          | Bail à prix fait |  |
| 29  | 17/12/1614 | RIVIERE de Claude       |                    | SERRE (de ) Hélis       |                    | échange          | Noble Claude de RIVIERE sieur de Malaval de Mende et Noble Hélis de SERRE Sieur du Villaret habitant de Chanac. Le sr de Malaval baille au Sr de Villaret un petit clos, le sr de Villaret baille au Sr de Malaval un pré à Montialoux   |
| 14  | 03/11/1613 | TICHIT Pierre           | La Rouvière        | NOUEL Jean et ROUX Jean | Villefort          | Bail à prix fait |  |
| <b>Minutes du notaire OUVRIER Antoine 3E3215 1615</b> |            |                         |                    |                         |                    |                  |  |
| N° photo  | DATE       | 1er Intervenant         | LIEUX              | 2è Intervenant          | LIEUX              | NATURE ACTE      | Résumé de l'acte   |

|    |              |                                       |                             |                    |                     |                  |  |
|----|--------------|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------|---------------------|------------------|--|
| 32 | en aout 1615 | BARBUT Pierre et ... MOLINIER         | Le Born                     | MALASSAGNON Pierre | Chastel Nouvel      | arrentement      | Pierre BARBUT et ... MOLINIER du Born au nom des habitants du Born arrentent à Pierre MALASSAGNON berger du Chastel Nouvel habitant au village de Clarensac en Languedoc des herbages au lieu du Born pour y conduire un troupeau de 1200 bêtes à laine, les habitants seront tenus de nourrir le berger |
| 16 | 18/07/1615   | BONNAL Jean                           | Le Bouchet p Rieutort       | ? Etienne          | Le Chastel Nouvel   | arrentement      |  |
| 3  | 10/05/1615   | BRUNEL Guillaume                      | Badaroux                    | PONS Jean          | La Rouvière         |                  | Guillaume BRUNEL hôte de Badaroux, Jean PONS laboureur de la Rouvière- Jean NOUEL et Jean ROUX massons de Villefort -  |
| 23 | 15/06/1615   | CHALDAUREILLE Denis                   | Coulagnes Hautes p Rieutort | REYNOARD Antoine   | Badaroux            | arrentement      | Denis CHALDAUREILLE, Jean RAMPIER, Barthélémy BROUSSOU, Antoine ? Et Antoine CHALDAUREILLE tous de Coulagnes Hautes p Rieutort arrentent à Antoine REYNOARD berger de Badaroux   |
| 15 |              | COLLIER Jean                          | Badaroux                    | COUBE Vidal        | Badaroux            |                  |  |
| 18 | 28/11/1615   | GALLIERE Pierre et François BOURILLON | Chabrits p St Gervais       | RAYMOND Héris      | St Martin p Le Born | quittance        | Pierre GALLIERE et François BOURILLON laboureur beau père et beau fils de Chabrits confessent avoir reçu d'Hélie RAYMOND de St Martin 19 livres, une robe, une couverture de Montpellier   |
| 17 | 13/11/1615   | GISQUET Jacques                       | Mende                       | CRUVEILLER Jean    | Pelgères p Badaroux | déclaration      | Catherine BRUNEL femme de Jean CRUVEILLER  |
| 30 | en aout 1615 | JULLIEN Guillaume                     | Badaroux                    | NOUEL Jean         | Villefort           | Bail à prix fait | Guillaume JULLIEN laboureur de Badaroux baille à prix fait à Jean NOUEL masson de Villefort un portail en pierre de taille à la basse cour dudit JULLIEN, muraille du jardin   |
| 28 | En mai 1615  | MASSON François                       | Badaroux                    | MALLET Jean        | Badaroux            | arrentement      | François MASSON couturier de Badaroux arrente à Jean MALLET de Mende habitant Badaroux ... qu'il a à Badaroux au nom de sa femme   |

| 5   |             | MOLINIER Jean                 |                          | MASSADAUR Jean        | Le Crouzet p Chastel Nouvel |                    | biens ... du Collège de la Toussaint fondé en la ville de Mende faite par Jean MASSADAUR laboureur du Crouzet et Vidal PASCAL du lieu des Bories – Jean DELRIEU (DEL RIOU) fils à Jacques – Etienne PLAN et Catherine BARET – Jean REBEYROLLES au nom de sa femme – Jean MOLINIER et Jacques COLLIER- Raymond MOLINIER- MASSADAUR – |
|---|-------------|-------------------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------|---|
| 22  | 26/08/1615  | NOUEL Jean et Jean ROUX       | Villefort                |                       |                             | arrêté de comptes  | Jean NOUEL et Jean ROUX massons de Villefort  |
| 23  | 28/03/1615  | PEYTAVIN Jean                 | La Rouvière              |                       |                             | arrentement        | Jean PEYTAVIN prêtre et curé de la Rouvière arrente à Guillaume ROCHE ( ou Pierre QUEYROCHE ) dudit lieu deux champs  |
| 27  | 04/07/1615  | PLAN Jacques                  | Badaroux                 | COLLIER Jean          | Badaroux                    | quittance          | Jean COLLIER de Badaroux confesse avoir reçu de Jacques PLAN charpentier de Badaroux 10 livres d'une obligation   |
| 21  |             | SEGUIN Jean et PLAN Guillaume |                          |                       |                             |                    |   |
| <b>Minutes du notaire OUVRIER Antoine 3E3216 1616</b> |             |                               |                          |                       |                             |                    |   |
| <b>N° photo</b>                                       | <b>DATE</b> | <b>1er Intervenant</b>        | <b>LIEUX</b>             | <b>2è Intervenant</b> | <b>LIEUX</b>                | <b>NATURE ACTE</b> | <b>Résumé de l'acte</b>   |
| 55  | 30/04/1616  | ANDRE Antoine                 | Les Salces p La Rouvière | PONS Vidal            | Les Salces p La Rouvière    | échange            | Antoine ANDRE et Vidal PONS laboureurs des Salces p La Rouvière échangent des terres.   |
| 57  | 30/04/1616  | ANDRE Antoine                 | Les Salces p La Rouvière | SOUCHON Jean          | Les Salces p La Rouvière    | échange            | Antoine ANDRE et Jean SOUCHON laboureurs des Salces p La Rouvière échangent des terres.   |
| 70  | 25/10/1616  | BODET Antoine                 | Badaroux                 | DELRIEU Jeanne        | Badaroux                    |                    | Jeanne DELRIEU veuve et héritière de Guillaume BRAJON de Badaroux donne à Antoine BODET et Françoise LIBOUREL mariés de Badaroux tous les biens ayant appartenu à feu Jean DELRIEU son frère – citée Antoinette DELRIEU sa nièce femme de Guillaume REBOUL de Badaroux  |

|    |            |                      |                       |                               |                        |           |   |
|----|------------|----------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------|-----------|---|
| 22 | 07/03/1616 | BOUNIOL<br>Guillaume | Nojaret p<br>Badaroux | MASSON Etienne                | Le Born                | quittance | Etienne MASSON laboureur du Born comme mari et maître des biens dotaux de Claude BOUNIOL sa femme confesse avoir reçu de Guillaume BOUNIOL son beau frère laboureur de Nojaret 100 livres en déduction de la dot constituée à ladite Claude BOUNIOL par Jean BOUNIOL père dudit Guillaume et Jeanne COUBE mariés lors de leur CM reçu par M° ROCHEBARON notaire de Mende.                         |
| 91 | 03/03/1617 | BOYER Jean           | Ste Hélène            | MILOT Jean                    | Mende                  | quittance | Jean MILOT de Mende comme mari d'Agnès BOYER confesse avoir reçu de Jean BOYER laboureur son beau frère de Ste Hélène la somme de .. en déduction de la dot contituée à ladite BOYER dans leur CM reçu par M° BONNEFOY notaire.   |
| 74 | 09/11/1616 | BRAJON Jean          | Badaroux              | PLAN Guillaume                | Badaroux               | quittance | Jean BRAJON fils à Jean maréchal de Badaroux comme mari de Jeanne PLAN confesse avoir reçu de Guillaume PLAN son beau père meunier du moulin de Badaroux ...de dot constituée à sa fille lors de son CM avec ledit BRAJON reçu par M° ROCHEBARON.   |
| 63 | 12/06/1616 | CHAPTAL<br>Guillaume | Nojaret p<br>Badaroux | MARTIN Antoine                | St Martin p Le<br>Born |           | Guillaume CHAPTAL laboureur de Nojaret p Badaroux a donné permission à Antoine MARTIN laboureur de St Martin p Le Born absent Jean MARTIN son fils de faire et édifier ...  |
| 75 | 20/11/1616 | COLLIER Pierre       | Le Mazel p<br>Lachamp | (ANDRE<br>ANDRIEU?)<br>Jeanne | Pélgères p<br>Badaroux | quittance | Pierre COLLIER jeune laboureur natif de Pelgères p Badaroux habitant et marié au Mazel p Lachamp confesse avoir reçu de Jeanne (ANDRE ANDRIEU?) veuve de Jacques COLLIER sa belle sœur 12 livres provenant d'une plus grande somme que feu Jacques COLLIER ... ledit Pierre pour ses droits de légitime comme il appert d'un contrat d'accord et transaction reçu par feu M° Jean OUVRIER notaire |
| 59 | 01/05/1616 | CRUVEILLER<br>Michel | Badaroux              | DELRIEU Jacques               | Badaroux               | quittance | Michel CRUVEILLER tisserant de Badaroux comme mari d'Hélips DELRIEU confesse avoir reçu de Jacques DEL RIEU son beau père laboureur de Badaroux 200 livres, une robe cadis, 4 brebis de port, 4 agneaux de la constitution faite lors de leur CM.   |

|    |            |  |                            |                       |                            |           |  |
|----|------------|--|----------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------|--|
| 76 | 27/11/1616 | DELAFONT<br>Antoine                              | St Martin p Le<br>Born     | BOYER Etienne         | Badaroux                   | achat     | Etienne BOYER laboureur de Badaroux vend à Antoine DELAFONT natif des Combes p Le Born habitant à présent à St Martin une maison chazal petite basse court et jardin appartenant audit BOYER comme mari de feu Marguerite LAURAIRE ( constitué par feu Jacques LAURAIRE son père lors de son CM) . En marge Etienne BOYER confesse avoir reçu d'Antoine DELAFONT 60 livres.  |
| 11 | 23/01/1616 | FERRIER André                                    | Le Born                    | BONNIOL<br>Antoinette | Le Born                    | échange   | André FERRIER laboureur du Born et Antoinette BONNIOL veuve et héritière de feu Jean BONNIOL du Born échangent des terres.   |
| 95 | 30/03/1617 | GISQUET Pierre                                   | Changefèges<br>p Balsièges | BONNIOL Pierre        | Le Falisson p<br>St Bazile | quittance | Pierre GISQUET laboureur de Changefèges p Balsièges comme père et administrateur des personnes et biens de ses enfants de feu Marguerite BONNIOL sa femme confesse avoir reçu de Piere BONNIOL marchand du Falisson son beau frère 50 livres en déduction de la dot constituée à ladite Marguerite BONNIOL dans leur CM reçu par M° Guillaume COGOLUEGNES notaire de Langlade.   |
| 38 | 27/03/1616 | HERMANTIER<br>Catherine                          | Badaroux                   | HERMANTIER<br>Vidal   | Le Born                    | quittance | Catherine HERMANTIER veuve en premier lit de feu Jean COUBE habitant à présent Badaroux quitte Vidal HERMANTIER son frère laboureur du Born de tous les droits tant de constitution fait audit COUBE à leur CM que les droits qu'elle pourrait prétendre sur les biens ayant appartenu à feux Jean HERMANTIER et Philippe REBEYROLLES à présent possédés par ledit Vidal comme leur héritier. Fait à Badaroux à la maison d'Etienne BOYER. |
| 72 | 06/11/1616 | MALET ( ou<br>MILOT) Philippe<br>et Jean PIGEYRE | Badaroux                   | BOYER Etienne         | Badaroux                   | quittance | Philippe MALLET (ou MILOT) et Jean PIGEYRE mari d'Isabel BOYER mère et fils de Badaroux confessent avoir reçu d'Etienne BOYER père d'Isabel BOYER 300 livres provenant de la dot constituée à ladite Isabel BOYER dans son CM avec Jean PIGEYRE reçu par moi notaire.  |



|    |            |  |                    |                   |             |           |   |
|----|------------|--|--------------------|-------------------|-------------|-----------|---|
| 73 | 07/11/1616 | MALET ( ou MILOT) Philippe et Jean PIGEYRE | Badaroux           | PIGEYRE Jean      | Badaroux    | quittance | Jean PIGEYRE berger de Badaroux confesse avoir reçu de Philippe MALLET (ou MILOT) et Jean PIGEYRE mère et fils de Badaroux 40 livres pour partie de ses droits de légitime prévus dans un contrat d'accord et transaction reçu par moi notaire et quitte ladite MALLET ( ou MILOT) sa belle sœur et Jean PIGEYRE son neveu. |
| 96 | 24/04/1617 | PLAN Jacques                               | Badaroux           | JAUZION Jean      | Mende       | lods      | Jean JAUZION notaire royal de Mende   |
| 60 | 07/05/1616 | POUGET Etienne                             | Le Beyrac p Allenc | CHARLES Jean      | La Rouvière | quittance | Etienne POUGET laboureur du Beyrac comme mari d'Agnès BONIOL confesse avoir reçu de Jean CHARLES de la Rouvière absent Catherine CHARLES sa sœur 40 livres pour la dot de ladite BONIOL   |
| 48 | 13/04/1616 | RAYMOND Jeanne                             | Badaroux           | REYGNAUD ? Isabel | Badaroux    | donation  | Jeanne RAYMOND veuve à feu Jean (REYGNAUD ) de Badaroux fait donation à Isabel (REYGNAUD) sa fille dudit feu Jean et femme de Guillaume THOME habitant de Badaroux de tous ses biens – Catherine (REYGNAUD) autre fille.  |
| 86 | 23/01/1617 | RAYNAL Pierre                              | Le Born            | VIDAL Antoine     | Le Born     | quittance | Pierre RAYNAL fils à Guillaume du Born comme futur mari d'Hélips VIDAL sa fiancée confesse avoir reçu d'Antoine VIDAL père de la dite Hélips 15 livres, une robe, .. une couverture de Montpellier, deux linceuls,deux brebis de port de la contitution faite à leur CM.  |
| 61 | 09/06/1616 | REBEYROLLES Isabel                         | Badaroux           | BROS... Catherine | Badaroux    | achat     | Catherine BROSENE veuve et héritière de feu Guillaume COURTES laboureur de Badaroux vend à Isabel REBEYROLLES de Badaroux une maison,courtil, jardin.   |
| 82 | 28/12/1616 | SEGUIN Jean                                | La Rouvière        | MAZOYER Miche     | La Rouvière | échange   | Jean SEGUIN et Michel MAZOYER laboureurs de la Rouvière échangent des terres.   |